

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2010

ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - (n° 2298)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer au mot :

« déclaration »,

le mot :

« notification ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.